

JEUDI 16 JANVIER 2020

L’an deux mille vingt, le seize janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le neuf, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Sophie BUSSEREAU	Nicolas PERREAU
Eric PACILLY			

Absent excusé : Gérald SALMON

Absents : Virginie DUVAULT – Nadine BLOTTIN - Marie LE BAS – Arnaud ROUSSEAU – Maëlle LE TARNEC

Secrétaire de séance : Sophie BUSSEREAU

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Madame le Maire demande l’approbation du Conseil Municipal pour l’ajout d’une délibération. Il s’agit d’un vœu relatif à la résolution d’un problème récurrent de coupures d’électricité longues et répétées sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité.

Délibération n° 01/2020/01 : Aménagement des points de regroupement des bacs à ordures ménagères – soutien du SMICTOM

Suite à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères, il a été nécessaire de procéder à l’aménagement de points de regroupements. Le 16 décembre 2019, le SMICTOM a décidé de soutenir les communes pour ces équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité le soutien du SMICTOM d’un montant de **2 890.00 €**.

Délibération n° 01/2020/02 : Demande de subvention du BTP-CFA de St Pierre des Corps

Madame le Maire donne lecture d’un courrier du BTP-CFA d’Indre et Loire de Saint-Pierre-des-Corps sollicitant l’obtention d’une subvention pour le développement de projets pédagogiques.

Un apprenti scolarisé au CFA est domicilié sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l’unanimité l’attribution d’une subvention.

Délibération n° 01/2020/03 : Demande de subvention du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours sollicitant l'obtention d'une subvention pour le développement de projet éducatif.

Quatre apprentis scolarisés au Campus des Métiers sont domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention.

Délibération n° 01/2020/04 : Devis broyage des peupliers

Madame le Maire donne lecture d'un devis établi par l'entreprise « SAS Travaux Agricoles DAVID » de Chouzé sur Loire, pour le broyage de l'herbe sur 25 hectares de peupliers.

L'entreprise propose un devis pour un contrat sur 3 ans (2020 – 2022) au tarif de 3 450.00 € HT soit **4 140.00 € TTC** par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Accepte à l'unanimité ce devis d'un montant HT de 3 450.00 € soit 4 140.00 € TTC.

Délibération n° 01/2020/05 : Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat d'assurance du personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

☞ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} :

La Commune de Rivarennnes charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La Commune de Rivarennnes précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, **à effet au 1^{er} janvier 2021.**
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 3 :

La Commune de Rivarennnes s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Délibération n° 01/2020/06 : Validation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable du syndicat d'alimentation en eau potable de la basse vallée de l'Indre

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018 établi par le syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la basse vallée de l'Indre.

Délibération n° 01/2020/07 : Vœu pour l'intervention de la société ENEDIS sur la commune afin de résoudre les problèmes de coupures d'électricité régulières.

Monsieur BOYER et Monsieur BAZIN font un exposé des motifs expliquant ce vœu à destination de la société ENEDIS.

L'historique est le suivant : depuis plus de 10 ans un problème récurrent de coupures d'électricité est constaté sur la commune. Le dernier grand incident de longue durée a eu lieu en juillet 2019 avec une coupure de 22 heures. Après cette date on a pu relever une coupure de 13 heures en décembre 2019 et une coupure récente de plus de 5 heures en janvier 2020. La population concernée : 1 foyer sur Rigny-Ussé, 8 foyers sur Saint-Benoit-la-Forêt **et 55 foyers** sur Rivarennnes (+ de 12% des foyers de la commune). Les zones concernées : Menuet, l'Ionnière, la

Barre, la Salle, le Bourg-Chevreau, les Etés, la Gourdonnerie, le Chant d'Oiseau, La Loge, La Puce, la Cueille, le Bâtiment.

Malgré les nombreuses demandes de la commune, aucune amélioration n'est constatée. La société ENEDIS dit respecter ses obligations de moyens. Les travaux d'élagage sur la ligne HTA ne sont pas respectés. La demande faite depuis 10 ans par la commune afin que cette partie défectueuse soit mise en souterrain reste sans suite. Ces travaux doivent être notés comme prioritaires.

Monsieur BOYER propose au Conseil Municipal de voter un vœu exprimant l'exaspération de la commune devant ces coupures à répétition, constatant que les travaux nécessaires ne sont pas effectués ni même envisagés et demandant au SIEIL de défendre le dossier auprès des plus hautes instances.

Monsieur BAZIN donne quelques informations constatées lors des interventions d'ENEDIS. Il s'agit de réparations provisoires réalisées pour pallier aux coupures, mais les travaux de fond nécessaires ne sont pas effectués.

Il existe pourtant plusieurs solutions : un siphon en souterrain, un câble torsadé ou du souterrain.

Pour gérer les priorités, ENEDIS prend en compte le critère B qui correspond au temps de coupure et le manque à gagner. Cependant celui-ci n'est plus pris commune par commune mais par région.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce vœu afin d'appuyer la demande de la commune pour l'intervention de la société ENEDIS afin de remédier à l'état de vétusté de la ligne HTA et par conséquent pallier au problème récurrent des coupures d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions

Communauté de Communes : Agnès BUREAU

Conseil Communautaire exceptionnel pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens 2020 – 2022 avec l'association « Office de Tourisme Azay-Chinon-Val de Loire ». Le Conseil Communautaire :

- a approuvé le principe de verser une subvention exceptionnelle à l'association pour combler le déficit de l'année 2019 ainsi que des charges liées à la rémunération de cabinets extérieurs et mouvements de personnel,
- a approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens 2020 – 2022,
- a demandé au Président de dénoncer la convention après sa signature avec effet au 31/12/2020.

Syndicat de l'eau potable : Roger BOYER

Le syndicat finance encore cette année 50% de la dépense relative au renouvellement d'une ou deux bornes incendie. La société VEOLIA indiquera les priorités. Amélioration du site de St Benoît la Forêt. Le syndicat étudie actuellement le problème de calcaire qui sera traité au niveau des sorties de production. La situation financière est bonne. 22 compteurs restent à changer sur la commune. En deux ans le renouvellement des 72 compteurs aura été effectué.

Aménagement du territoire : Eric PACILLY

Trois personnes seulement étaient présentes.

L'installation de la fibre a pris du retard (de 18 mois à 2 ans). Il y aurait à priori un problème de personnel. Validation du projet butagaz à Druyes.

Prochaines dates à retenir :

- ✚ Réunion du comité Communication le mardi 28 janvier 2020 à 19 H 00 pour la rédaction du texte à inscrire sur le pupitre d'information concernant la poire tapée.
- ✚ Réunion du Conseil Municipal le jeudi 27 février 2020 à 20 H 00.
- ✚ Réunion du comité Finances le mardi 18 février 2020 à 19 H 30 pour la préparation du budget 2020.
- ✚ Réunion de la commission de contrôle de la liste électorale le vendredi 21 février 2020 à 18 H 00.

Questions diverses

Sentiers pédestres : Eric PACILLY

Accord pour le passage des sentiers par la commune de Saint-Benoit-la-Forêt. La rédaction du document est en cours de réalisation par la CCTVI. Il en sera discuté lors de réunion de la commission communale « communication ».

Relais ORANGE : Agnès BUREAU

Le propriétaire a dénoncé le bail avec ORANGE. La société ORANGE doit faire un courrier à la commune pour annuler sa demande de Déclaration Préalable.

La séance est levée à 21 H 05

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
01/2020/01	Aménagement des points de regroupement des bacs à ordures ménagères : soutien du SMICTOM	Autre document à caractère comptable	717
01/2020/02	Demande de subvention du BTP-CFA de St Pierre des Corps	Demande de subvention	751
01/2020/03	Demande de subvention du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours	Demande de subvention	751
01/2020/04	Devis broyage des peupliers	Marché public	1112
01/2020/05	Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat d'assurance du personnel	Marché public	1111
01/2020/06	Validation du RPQS 2018 eau potable	Intérêt communautaire	576
01/2020/07	Vœux pour l'intervention de la société ENEDIS	Acte de gestion du domaine public	3.5

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Gérald SALMON	Absent
Michel ALLARD		Sophie BUSSEREAU	
Roger BOYER		Maëlle LE TARNEC	Absente
Sylviane DUBOIS		Arnaud ROUSSEAU	Absent
Gérard BAZIN		Eric PACILLY	
Philippe RÉAL		Virginie DUVAULT	Absente
Nadine BLOTTIN	Absente	Nicolas PERREAU	
Marie LE BAS	Absente		